

Face à la crise, la Fondation Chagnon donnera jusqu'à 500 millions \$ d'ici 2025

Montréal, le 21 septembre 2020 – Depuis le début de la pandémie, la Fondation Lucie et André Chagnon a affirmé sa volonté d'apporter un soutien durable aux populations les plus vulnérables et aux milieux défavorisés. Après avoir octroyé 7 M\$ à des fonds d'urgence depuis mars dernier, la Fondation Chagnon annonce aujourd'hui un engagement philanthropique exceptionnel soit l'augmentation potentielle de ses dons de 150 M\$ au cours des cinq prochaines années (2021-2025). En fonction des besoins et de la capacité de prise en charge des milieux, les dons de la Fondation Chagnon pourraient donc passer de 350 M\$ préalablement prévus à 500 M\$* au cours de cette période de cinq ans.

« Face à la crise que connaît le Québec et dont les effets multiples continueront de se faire sentir au cours des prochaines années, la Fondation Chagnon souhaite faire preuve d'agilité et jouer pleinement son rôle d'organisme philanthropique pour répondre aux besoins. Avec ce nouvel engagement, nous consolidons notre apport à la communauté. Toutefois, la capacité de soutien à long terme de la Fondation ne sera pas compromise par ce nouvel engagement financier. En effet, nous considérons que la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sont deux enjeux de société qui traverseront le temps, et qu'ils exigeront un engagement continu et inscrit dans la durée », affirme Jean-Marc Chouinard, président de la Fondation Lucie et André Chagnon.

Un dialogue pour mieux définir l'utilisation de ces sommes

Cette contribution additionnelle pour les cinq prochaines années viendra soutenir différents organismes qui travaillent au développement du plein potentiel des jeunes, dans la perspective de contribuer à la prévention de la pauvreté au Québec. De plus, elle s'ajoute aux différentes mesures de soutien mises sur pied dès mars dernier, alors que la pandémie prenait de l'importance au Québec.

Au cours des prochains mois, la Fondation Chagnon entend définir la meilleure utilisation possible de ces dons additionnels (jusqu'à 150 M\$) avec ses partenaires communautaires et les diverses parties prenantes. Cette démarche permettra de mettre en œuvre des projets structurants à long terme dans différentes régions du Québec. Plus de détails seront communiqués à cet effet au début de 2021.

« Compte tenu de l'ampleur de la crise qui frappe le Québec, la Fondation Chagnon est prête à augmenter sa contribution philanthropique de façon significative, mais elle invite aussi le gouvernement du Québec à soutenir l'action communautaire à sa pleine valeur. Notre propre contribution doit s'ajouter et non se substituer au rôle essentiel et légitime de l'État », ajoute le président de la Fondation Lucie et André Chagnon.

* Conformément aux règlements de l'Agence du revenu du Canada (ARC), la Fondation Chagnon verse en moyenne annuellement 3,5 % de son capital pour ses activités de bienfaisance. Si l'on considère son patrimoine d'un peu plus de 2 milliards \$ (au 31 décembre 2019), cela représente 350 M\$ pour les 5 prochaines années (70 M\$ par an x 5 ans). En augmentant ses dons potentiels de 150 M\$ sur 5 ans, la contribution totale de la Fondation atteindrait 500 M\$ et correspondrait à des versements annuels de 5 % de son capital.

À propos de la Fondation Lucie et André Chagnon

La Fondation Lucie et André Chagnon a pour mission de prévenir la pauvreté en contribuant au développement du plein potentiel des jeunes vivant au Québec, des priorités démocratiquement réitérées par la société québécoise depuis des décennies. Pour y parvenir, elle apporte un soutien à long terme à des organismes et des regroupements qui travaillent ensemble au développement de leur capacité à accroître de façon durable la réussite éducative de tous. www.fondationchagnon.org

– 30 –

SOURCE : Fondation Lucie et André Chagnon

Renseignements :

Claire Neveux

Conseillère, Communications

neveuxc@fondationchagnon.org